

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 23 octobre 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Line Surprenant, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Marc-André Daoust, conseiller
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
M. Loïc Boyer, conseiller

Sont absents Mme Claire Wallot, conseillère
Mme Julie Pelletier, conseillère
M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim
M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
Mme Chantal Barrette, adjointe à la direction générale et relation citoyenne
Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux

SUR CE :

*LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR*

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;*
- 2. Règlement numéro 715 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réfection des parcs municipaux - Adoption*
- 3. Entretien hivernal des bâtiments – SP-2024-009 – Octroi de contrat ;*
- 4. Entretien hivernal du réseau routier – SP-2024-010 – Octroi de contrat ;*
- 5. Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques – SP-2024-014 – Octroi de contrat ;*
- 6. Résolution – Suspension des frais de permis de travaux de réparation et de nettoyage en raison d'évènements climatiques ;*
- 7. Période d'intervention ;*
- 8. Levée de la séance.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
Et résolu unanimement*

Le 23 octobre 2024

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

2024-10-280

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 715 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$ POUR
LA RÉFECTION DES PARCS MUNICIPAUX - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté, le 10 mai 2023, par sa résolution numéro 2023-05-171, BC2 Groupe conseil Inc., afin d'élaborer un plan directeur des parcs et des espaces verts ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan directeur sera adopté avant la fin de l'année 2024 et que des plans concepts ont été élaborés pour chacun des lieux à l'étude ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à des travaux de réfection, de mise à niveaux et de construction de nouveaux aménagements dans divers parcs et espaces verts de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour but d'emprunter les sommes nécessaires, afin de procéder à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 715 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réfection des parcs municipaux.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ADOPTÉE

2024-10-281

ENTRETIEN HIVERNAL DES BÂTIMENTS - SP-2024-009 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-009 nommé «entretien hivernal des bâtiments» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 22 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes
Lee Ling Paysagement	367 984,69 \$
Brunet et Brunet Inc.	509 607,38 \$

Le 23 octobre 2024

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Lee Ling Paysagement» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-009 pour entretien hivernal des bâtiments à la compagnie «Lee Ling Paysagement» pour un montant de 71 859,38 \$ incluant les taxes pour l'hiver 2024-2025 avec possibilité de prolongement pour une durée de une période de 4 ans.

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-330-00-521).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-282

ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER –
SP-2024-010 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-010 nommé «Entretien hivernal du réseau routier» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse de la soumission qui a eu lieu le 21 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission incluant les taxes
Brunet & Brunet Inc.	6 597 500,55 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Xavier LeBlanc, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Brunet et Brunet Inc.» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marc-André Daoust
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat SP-2024-010 pour «Entretien hivernal du réseau routier» à la compagnie «Brunet et Brunet Inc.» pour un montant de 1 319 500 \$ incluant les taxes pour l'hiver 2024-2025 avec possibilité de prolongement pour une durée de une période de 4 ans.

Le 23 octobre 2024

Certificat de disponibilité de crédit:

Je certifie que les fonds nécessaires pour effectuer cette dépense sont disponibles et qu'ils seront pris à même le budget d'opération (poste budgétaire #02-330-00-521).

Caroline Lajeunesse, trésorière

ADOPTÉE

2024-10-283

*COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS
ULTIMES ET VALORISATION DES MATIÈRES
ORGANIQUES - SP-2024-014 - OCTROI DU CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO SP-2024-014 nommé «Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques» ;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 21 octobre 2024 et qui se lit comme suit :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant de la soumission incluant les taxes</i>
<i>Enviro Connexions</i>	<i>2 152 342,65 \$</i>
<i>Services Ricova Inc.</i>	<i>2 399 452,76 \$</i>
<i>WM Québec Inc.</i>	<i>2 735 694,02 \$</i>

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Bissonnette, conseiller en environnement d'octroyer ledit contrat à l'entreprise «Enviro Connexions» et ce, conformément au «Règlement de gestion contractuelle » en vigueur ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Loïc Boyer
et résolu unanimement*

D'octroyer le contrat SP-2024-014 pour «Collecte, transport et disposition des résidus ultimes et valorisation des matières organiques» à la compagnie «Enviro Connexions» pour un montant de 2 152 342,65 \$ incluant les taxes pour l'année 2025, contrat d'une durée de 3 ans avec possibilité de prolongement d'une durée de 2 ans.

ADOPTÉE

2024-10-284

*RÉSOLUTION - SUSPENSION DES FRAIS DE PERMIS DE
TRAVAUX ET DE NETTOYAGE EN RAISON
D'ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES*

CONSIDÉRANT les pluies intenses des 9 et 10 août 2024, dans les suites de l'ouragan Debby, et les dommages causés par l'eau à de nombreuses résidences ;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour le conseil, de suspendre temporairement, par résolution, les frais de certains permis dans le cas d'événements climatiques, tel que prévu à l'article 4.6 du Règlement 711 concernant la tarification des biens et services de la Ville ;

Le 23 octobre 2024

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Line Surprenant
et résolu unanimement*

*De suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les frais pour les permis qui visent à effectuer
des travaux de réparation et de nettoyage aux structures et aux pièces d'immeubles
qui ont été endommagées par les pluies intenses survenues les 9 et 10 août 2024.*

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

*Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2024-10-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Priscilla Lamontagne
et résolu unanimement*

De lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 23 octobre 2024